

# l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA

N° 123 - Juin 2015 - 0,60 €

**d'Aquitaine**



## ÉDITO

Pour la cinquième année consécutive, l'année scolaire qui s'achève aura été marquée par la poursuite du gel du point d'indice. Seules d'éventuelles promotions d'échelon ou de grade permettent d'atténuer la baisse continue du pouvoir d'achat qui est devenue la principale préoccupation des agents publics. Les négociations en cours sur ce point dans la Fonction Publique prennent donc un relief particulier. Il est plus que temps que des mesures concrètes soient prises pour répondre à cette situation.

Les décrets et circulaires d'application relatifs aux missions et aux obligations de service ont été publiés. Ils instituent de

nouvelles pondérations et les Indemnités pour Missions Particulières. Nous avons pu constater d'ores et déjà que les dotations des établissements en I.M.P. s'avèrent insuffisantes. Aussi nous avons demandé au Recteur d'attribuer systématiquement un allègement de service lorsque la demande était faite par les Conseils d'Administration. L'article 3 du décret 2014-940 lui en donne le pouvoir. Sa réponse ne nous ayant pas convaincus, nous insisterons pour que toutes missions particulières prévues par les textes soient effectivement rémunérées d'une manière ou d'une autre.

La nouvelle carte de l'Education prioritaire entrera en vigueur à la rentrée. Dans notre académie, 34 collèges sont concernés dont six nouveaux, c'est 9 de moins qu'actuellement. En effet, 15 établissements vont sortir de l'éducation prioritaire sans que les critères utilisés le justifient vraiment pour beaucoup d'entre eux. Les collè-

gues de ces collèges sortants bénéficieront de l'indemnité encore pour une durée de 3 ans, alors que l'indemnité REP et REP+ est très sensiblement revalorisée.

Enfin l'année scolaire qui vient devra permettre à tous les collègues concernés de s'approprier la réforme du collège qui sera mise en oeuvre à la rentrée 2016. Si l'inquiétude et les demandes d'explications sont légitimes, cette réforme importante ne méritait pas la désinformation et la surenchère qui ont le plus souvent prévalu sur un débat de fond pourtant crucial : pour la réussite de tous les élèves comment combattre les inégalités et avec quelles méthodes pédagogiques ? Si le SE-UNSA soutient la réforme proposée par le ministère, c'est qu'elle correspond en grande partie au projet syndical adopté à son congrès national d'avril 2013. L'échec scolaire ne débute pas au collège mais il s'y creuse nettement. Pouvait-on rester sans rien faire ? Mieux répartir les moyens pour offrir plus aux élèves les plus fragiles, et si c'était cela une vraie réforme de gauche.

Bonnes vacances bien méritées à toutes et tous !

Le 30 juin 2015  
Christian BASSET

Dispensé de timbrage **BORDEAUX CDIS**

**P**

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



### Section Académique du SE-UNSA

33bis rue de Carros

33800 BORDEAUX

Tél. 05.57.59.00.20

Fax 05.56.31.36.17

Courriel : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux>

Site national : <http://www.se-unsa.org>

Directeur de la publication : Christian BASSET

Dépôt légal 2eme Tr. 2015

N° CPPAP : 0118 S 07660

Imprimerie du Syndicat des Enseignants-UNSA

ISSN 1638-7759

### Sommaire

- |  |  |
|--|--|
| 1 Edito                                      | 5 Collège 2016                                       |
| 2 Promotions 2014/2015                       | 6 Déclaration préalable au mouvement intra CPE       |
| 3 Hors classe et classe exceptionnelle 2015  | Carte des formations professionnelles - rentrée 2016 |
| 4 Affectations des stagiaires - rentrée 2015 | 7 Le mot de l'EPS dans l'académie                    |
| Infos concours 2016                          | 8 Mouvement Intra : Déclaration préalable du SE-UNSA |
| Nouveau décret et IMP                        |  |

# PROMOTIONS 2014/2015

Le SE-UNSA prend acte de la réouverture des négociations Fonction Publique avec de nouvelles propositions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations. En attendant le gel du point d'indice perdu dans un contexte confirmé par l'INSEE de baisse du pouvoir d'achat des agents publics. Donc pour l'instant encore, la seule possibilité pour les enseignants de bénéficier d'une augmentation salariale reste l'obtention d'une promotion de grade ou d'échelon. Il est donc primordial de pouvoir se situer individuellement par rapport à une éventuelle promotion. Pour cette raison, nous rappelons ci-dessous les barèmes des derniers promus pour les promotions par avancement d'échelon. N'hésitez pas à nous contacter en début d'année scolaire prochaine pour que nous étudions ensemble votre situation personnelle.

Pour les agrégés, la gestion des carrières reste concentrée au ministère. Vous trouverez sur le site national du SE-UNSA ([www.se-uns.org](http://www.se-uns.org)) à la rubrique : "agrégés - suivi de carrière" l'ensemble des données pour l'avancement d'échelon.

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des Certifiés et Bi-Admissibles du 15 décembre 2014 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	93	28	76.5 (A 16/04/87)			
6°	181	54	79.5 (A 24/08/85)	141	101	76 (A18/06/85)
7°	313	94	82.5 (E : 2 ans 6 mois)	230	165	79.5 (E : 2 ans 9 mois 7 jours)
8°	395	118	85.3 (C 01/09/2001)	257	184	82.8
9°	375	113	87.2 (A 13/02/73)	283	202	83.5 (C : 01/09/97)
10°	458	137	88.5 (E : 2 ans 7 mois 27 jours)	321	229	85.5 (C : 01/09/97)
11°	266	80	89.8 (E : 2 ans 2 mois 24 jours)	170	121	86.9 (C : 01/09/87)

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).

△ La note pédagogique est désormais définitive et réactualisée tous les 5 ans.

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des PLP du 16 décembre 2014 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	18	5	73			
6°	31	9	75	32	22	72,50 C : 6 a
7°	80	24	77,50 E : 2 a 6 m	65	46	75,50 E : 2 a 10 m 22 j
8°	105	31	80,70 C : 12 a	85	60	78,40
9°	127	38	83,50 E : 2 a 5 m 26 j	86	63	81,50 E : 3 a 10 m
10°	118	35	87 C : 13 a	72	52	85,30
11°	107	34	90 C : 19 a	47	33	88,80

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) au 01/09/2014 et, enfin, l'âge(A).

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des CPE du 18 décembre 2014 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	1	0		0	0	
6°	6	1	19,40	4	2	19,30
7°	8	3	19,50 C : 9 a	7	5	19,30
8°	27	8	20 C : 10 a	22	16	19,80 E : 2 a 8 m 20 j
9°	20	7	20 C : 14 a	19	14	20 E : 3 a 2 m 16 j
10°	28	9	20 A : 58 a 8 m 19 j	16	11	20 C : 16 a
11°	21	6	20 C : 21 a	15	11	20 C : 16 a

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps (C) puis l'ancienneté dans l'échelon (E) au 01/09/2014 et, enfin, l'âge (A).

## Commission Administrative Paritaire Académique (C.A.P.A.) des avancements d'échelon des Professeurs d'EPS du 18 décembre 2014 Barèmes des derniers promus

Echelon	GRAND CHOIX			CHOIX		
	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *	Nombre de promouvables	Nombre de promotions	Barème du dernier promu *
5°	4	1	78,7	0		
6°	12	3	83,7	11	7	79,3
7°	29	9	84,5 C : 10 a	21	15	82
8°	54	16	87,5	38	27	85
9°	42	13	90,2 E : 2 a	32	23	87,7
10°	41	13	92,5 C : 17 a 4 m	28	20	89,8
11°	46	14	95	24	17	92,5

\*A barème égal, les collègues sont départagés par l'ancienneté dans le corps(C) puis l'ancienneté dans l'échelon(E) et, enfin, l'âge(A).

# HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE 2015

## Hors classe des CPE, PLP, Professeurs d'EPS et Certifiés

Le tableau ci-dessous montre une relative stabilité du nombre de promotions pour la Hors Classe des CPE et des PLP, une légère diminution (-6) pour les professeurs d'EPS et une augmentation significative (+22) pour les Certifiés.

		2013	2014	2015
<b>PEGC Classe Exceptionnelle</b>	Nombre de promus	5	4	2
	Barème du dernier promu	150	200	190
<b>CE d'EPS Classe Exceptionnelle</b>	Nombre de promus	4	2	1
	Barème du dernier promu	150	200	150
<b>Professeurs d'EPS</b>	Nombre de promus	76	69	63
	Barème du dernier promu	186,90	188,00	183,50
<b>C.P.E.</b>	Nombre de promus	25	27	28
	Barème du dernier promu	125	120	120 A.E. : 2 a 6 m
<b>Certifiés</b>	Nombre de promus	410	420	442
	Barème du dernier promu	165,50	168,70	168 né le 10/02/1967
<b>P.L.P.</b>	Nombre de promus	120	125	124
	Barème du dernier promu	168,50	172,00	169 E.C. : 1995

A barème égal, les collègues sont départagés dans l'ordre par :

- l'entrée dans le corps (E.C.)
- l'ancienneté d'échelon (A.E.)
- l'âge

Lors de chacune des CAPA, les élus du SE-UNSA ont rappelé que la Hors Classe avait été créée pour revaloriser les carrières de l'ensemble des corps d'enseignants et CPE. C'est à ce titre que le SE-UNSA revendique :

- une augmentation du taux de promotions pour atteindre à terme 15% de la classe normale.
- le retour à des modalités d'accès établies sur des critères clairs et objectifs, qui ne remettent pas en cause l'accès à la hors classe en fin de carrière.

Tous les collègues en fin de carrière doivent pouvoir prétendre à la hors classe sans qu'ils soient pour cela dépendants de critères subjectifs ou arbitraires. Une attention toute particulière doit être apportée aux collègues au 11<sup>ème</sup> échelon susceptibles de partir à la retraite sans pouvoir bénéficier de la promotion à la hors classe. Dans cette objectif, des propositions ont été faites par les élus du SE-UNSA lors des CAPA des PLP et des Certifiés.

Dans l'état actuel des critères utilisés, le SE-UNSA revendique la possibilité pour les collègues, après consultation des avis des chefs d'établissement et des inspecteurs, de contester et discuter ces avis, comme cela est possible pour la notation administrative. Compte-rendus, tableaux, déclarations, pour tous les corps, sont consultables sur le site du SE-UNSA de Bordeaux (<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>) à la rubrique "carrière" (Hors Classe ; Avancement ; Notations ; Congés de Formation).

## Hors Classe des Agrégés

Pour les agrégés, la CAP Nationale de promotion à la hors classe est prévue du 29 juin au 2 juillet 2015. Seuls les dossiers sélectionnés au niveau académique sont étudiés en CAPN.

La CAPA s'est déroulée le lundi 4 mai 2015. 300 collègues ont été retenus pour examen en CAPN sur un total de 1 476 promouvables.

Après la CAPN, les adhérents du SE-UNSA seront informés par le Secrétariat National.

## Affectation des stagiaires - Rentrée 2015

Vous venez d'être admis à l'un des concours du second degré. Vous connaissez quelqu'un dans ce cas et vous souhaitez l'aider ou l'informer. Alors les lignes qui suivent vous concernent particulièrement.

Des raisons pour nous contacter :

- Informations
- Conseils
- Suivi syndical du dossier et de l'affectation
- En septembre, calcul du reclassement le cas échéant.



Le SE-UNSA, dans l'académie de Bordeaux, un syndicat avec des élus dans tous les corps d'enseignement et d'éducation. Une équipe à la disposition des stagiaires pour les aider dans leurs démarches afin de garantir leurs droits.

### Affectations dans l'académie de Bordeaux. Calendrier

- Selon la date à laquelle vous serez informé de votre affectation académique, deux périodes de formation des voeux sur SAVA (site du Rectorat) : du 7 juillet (10h) au 9 juillet (12h) et du 13 juillet (10h) au 15 juillet (12h).
- Groupe de Travail auquel nous participons pour les affectations stagiaires en établissements (tous stagiaires) le 22 juillet.

Toutes informations sur le site national du SE-UNSA : <http://www.se-unsa.org/>

- calendrier
- circulaire ministérielle

Catherine AMBEAU  
Responsable Académique "Jeunes Enseignants"

## Concours session 2016

**Inscriptions :**

**Elles se font par Internet via SIAC2  
du jeudi 10 septembre 2015 à 12 h 00  
au jeudi 15 octobre 2015 à 17 h 00**

**Concours Internes et réservés, envoi du dossier RAEP** en double exemplaire au plus tard le 30 novembre 2015.

**Concours externes**, épreuves d'admissibilité tous concours, février, mars et avril 2016.

**Texte de référence** : modalités d'organisation des concours de la session 2016.

Note de service n° 2015-080 du 27 mai 2015.

**Quelques bonnes pages à consulter** sur [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) :

- Programme des concours de la session 2016 : agrégation, CAPES, CAPEPS, CAPET, CPE et CAPLP.
- Sujets des épreuves d'admissibilité et rapports des jurys des concours du second degré des sessions 2009 à 2015.

**Epreuves d'admission** : calendrier et lieux des épreuves sur Publnet à partir du mois de décembre 2015.

## Nouveau Décret et IMP

Décret 2015-475 du 27 avril 2015, BO N°18 du 30 avril 2015 - Circulaire d'application n° 2015-058 du 29 avril 2015

Le nouveau décret encadrant le statut des enseignants et remplaçant le décret de 1950 entre en vigueur à la rentrée 2015. Vous êtes nombreux à nous avoir sollicités sur la question des IMP, sujet sensible dans les établissements à l'heure où se prépare la rentrée 2015.

Quelques précisions pour y voir plus clair :

Tous les enseignants, y compris les professeurs documentalistes ainsi que les CPE peuvent prétendre aux IMP.

Certaines IMP sont actées dans la circulaire et ne peuvent être remises en cause : technologie au collège (1 IMP si les équipements sont utilisés par plusieurs enseignants), coordination des activités physiques et sportives (1 IMP pour 4 postes d'EPS et 2 IMP au-delà),

D'autres sont de la liberté du conseil pédagogique. Il en va ainsi pour les missions de coordination des autres disciplines, le référent culture, le référent TICE, le référent décrochage scolaire, tutorat des élèves lycéens et toute autre mission d'intérêt pédagogique ou éducatif.

Les missions ouvrant droit à l'IMP ainsi que leur niveau d'indemnité font l'objet d'un débat et d'un avis du Conseil Pédagogique puis du Conseil d'Administration.

Une IMP correspond à 1 250 € (l'équivalent d'une HSA). Une mission peut être indemnisée à hauteur d'un quart d'IMP à 3 IMP suivant l'importance de la mission. Là encore, c'est le conseil pédagogique qui tranche.

Certaines missions peuvent, avec accord du recteur, être indemnisées sous forme d'allègement de service plutôt qu'en IMP. Pour le SE-UNSA, toutes les demandes formulées doivent être acceptées, notamment celles concernant le référent TICE et celles permettant d'éviter les compléments de services.

Bien sûr, chaque établissement a une enveloppe d'IMP à ne pas dépasser, le SE-UNSA dénonce la faiblesse de ces enveloppes qui ne permettra pas de rémunérer toutes les missions et qui laisse présager des tensions dans les établissements au moment de répartir la pénurie.

# Collège 2016

La réforme du collège a fait couler beaucoup d'encre, sur fond de polémique injustifiée. Le SE-UNSA tient ici à réaffirmer son soutien à cette réforme. C'est une **urgence sociale** afin de freiner la désastreuse constante qui conduit, depuis vingt ans, un jeune sur cinq à quitter notre système scolaire sans aucune qualification et avec une formation citoyenne approximative. Le SE-UNSA mène un combat depuis plusieurs mois pour **une réforme pensée pour tous les élèves et en premier lieu les plus fragiles**, sans oublier les personnels enseignants et d'éducation qui la porteront au quotidien, renforcés par 4000 postes supplémentaires.

## 3 principes

- **Le même horaire pour tous les élèves\*** :

26 h hebdomadaires de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, où toutes les disciplines retrouvent au minimum leurs horaires de tronc commun). \*2 exceptions : les « bilangues » pour ceux qui ont appris une autre langue que l'anglais en primaire et en latin (5h sur 3 ans)

## Nouvelle grille horaire au collège : quels changements ?


→ 26H DE COURS POUR TOUS LES ÉLÈVES, DE LA 6<sup>ÈME</sup> À LA 3<sup>ÈME</sup>      → DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR TRAVAILLER EN GROUPES RÉDUITS

6 <sup>ème</sup> Cycle 3		5 <sup>ème</sup> Cycle 4		4 <sup>ème</sup> Cycle 4		3 <sup>ème</sup> Cycle 4		Disciplines du tronc commun	Total actuel		Total réforme		+ heures profs
2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016		2015	2016	2017		
4	4	3	3	3	3	3	3	EPS	13	13			
1	1	1	1	1	1	1	1	Arts Plastiques	4	4			
1	1	1	1	1	1	1	1	Éduc. musicale	4	4			
5	4.5	4	4.5	4	4.5	4.5	4	Français	17.5	17.5			
3	3	3	3	3	3	3.5	3.5	HG - EMC	12.5	12.5			
4	4	3	3	3	3	3	3	Langue vivante 1	13	13			+12
		0	2.5	3	2.5	3	2.5	Langue vivante 2	6	7.5			
4	4.5	3.5	3.5	3.5	3.5	4	3.5	Mathématiques	15	15			
1.5		1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	SVT	6	6+			
1.5	4*	1.5	1.5	1.5	1.5	2	1.5	Technologie	6.5	6+			
0		1.5	1.5	1.5	1.5	2	1.5	Sc. physiques	5	4.5+			
2	0	2	0	2	0	0	0	Heures élèves en complément	6	0			
27	26 (23+3 AP)	25	26 (22+4 AP+EPI)	28	26 (22+4 AP+EPI)	28.5	26 (22+4 AP+EPI)	Total heures élèves	108.5	104			
1	2.75	0.5	2.75	0.5	2.75	0	2.75	Marges-profs	2	11	12		
28	28.75	25.5	28.75	28.5	28.75	28.5	28.75	Total heures profs	110.5	115	116		

\* Selon la répartition adoptée en 6<sup>ème</sup>, le total en sciences et techno varie. 17.5 h sont à distribuer (=2015)

• Disciplines privilégiées pour le travail en groupe réduit : EMC, sciences, technologie, Langues vivantes

AP : Accompagnement personnalisé + EPI : Enseignement Pratique Interdisciplinaire

<http://www.se-uns.org/> → 

Si 16 classes (4 /niveau) : 12X4 = 48h de marges profs pour travailler en groupes réduits. 3h/classe en 2017.

Le passage de 110.5 à 116h correspond à + de 4.000 postes. Ce calcul prend en compte les options qui ont disparu.

AP + EPI forment les enseignements complémentaires, intégrés aux disciplines. Dans le cycle 4, 2h d'EPI au minimum sur les 4h.

- **Des moyens supplémentaires pour toutes les disciplines** : 3h hebdomadaires de marges-profs, pour travailler en groupes. Chaque classe bénéficiera de 3h de marges profs. Dans un collège de 16 classes (4/niveau), cela correspond à un total de 48h. Loin de mettre en concurrence les disciplines, ces ressources nouvelles permettront à tous les élèves, et aux enseignants, de pouvoir mieux travailler en classe. Pour connaître la répartition possible de ces heures profs, vous pouvez consulter le lien suivant : <http://www.se-uns.org/IMG/jpg/marges-profs.jpg>
- **Plus de diversification pédagogique** : Accompagnement, travail interdisciplinaire, projet (3h /classe en 6<sup>ème</sup>, 4 h dans le cycle 4).

## 3 Garanties

- **Pour les postes** : la dotation est disciplinaire, les équipes existantes sont préservées.
- **Pour l'organisation pédagogique** : les enseignements complémentaires permettent à tous de s'investir, selon des modalités variées et décidées dans les collèges : EPI conçus par les profs d'une classe dans l'emploi du temps ordinaire jusqu'aux semaines interdisciplinaires, tout est possible en fonction des équipes !
- **Pour les élèves** : tous bénéficieront d'accompagnement et de projets interdisciplinaires. Pas de collège à deux vitesses, mais un collège qui prend en compte les élèves tels qu'ils sont.

## Le SE-UNSA est le seul syndicat à agir concrètement dans les négociations pour améliorer la grille horaire.

Nous avons obtenu, lors des négociations :

- L'intégration des enseignements complémentaires aux horaires disciplinaires ;
- L'augmentation des horaires en LV2 sur le cycle 4 (2,5 h par classe au lieu de 2 initialement) ;
- Le rétablissement de l'horaire de LV1 à 4h (au lieu de 3).

Au final, le SE-UNSA, dans les négociations, a obtenu une augmentation de 2h de l'horaire-élève, grâce à nos "calculs de boutiquiers", selon l'expression du Snes-FSU, pendant que celui-ci quitte la table des négociations et pétitionne pour une réforme démagogique et irréaliste à 100 000 postes.

D'autres syndicats jouent la politique du pire, avec un objectif unique et partagé : faire peur ! Ne vous laissez pas prendre à leurs surenchères démagogiques !

## **Déclaration préalable du SE-Unsa à la CAPA du mouvement Intra-Académique des CPE du 15 juin 2015**

La refondation de l'Ecole portée aujourd'hui par la Ministre Najat VALAUD-BELKACEM a pris une accélération notable avec le chantier de la Réforme du collège. Le SE-Unsa, dans sa dynamique réformiste et combative s'en est emparé. Nombre de nos propositions ont été entendues par le Ministère. Comme nous l'avons fait dans notre déclaration d'ouverture, nous rappelons notre attachement à l'équité de traitement des élèves et des personnels enseignants et d'éducation. Nous défendons une organisation du temps scolaire plus favorable aux apprentissages et à l'épanouissement individuel et collectif des élèves. Cette réforme doit se faire sur la base d'un projet global qui inclue les personnels d'éducation.

A ce titre, le SE-Unsa soutient que les Conseillers Principaux d'Education ont leur place dans ce projet ambitieux. Les CPE intéressés par la co-animation de séquences pédagogiques doivent pouvoir investir, sur la base du volontariat, les dispositifs relevant des enseignements complémentaires : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et Accompagnement Personnalisé. L'articulation entre le nouveau socle commun de compétences des élèves et le référentiel de compétences des CPE est une évidence pour nous. C'est surtout une occasion d'ancrer un peu plus le CPE dans le champ de la pédagogie. C'est aussi la volonté de le dégager des tâches administratives ou disciplinaires auxquelles il est souvent réduit. Nous ne devons pas manquer cette opportunité.

Mais, le SE-Unsa sera vigilant à ce que la liberté pédagogique des CPE et leur responsabilité de concepteur de leur métier soient respectées dans un cadre horaire ne dépassant pas les 35h toutes tâches comprises. Ce ne doit pas être un surcroît de travail mais une plus value professionnelle. Elle doit être reconnue entre autre par les Indemnités pour Missions Particulières et rendue possible par une formation initiale et continue de qualité et des stages d'équipes pluridisciplinaires.

Cela nous semble d'autant plus nécessaire que les conditions d'exercice de nos collègues CPE, au-delà du contexte d'établissement, sont souvent rendues compliquées par le manque de mobilité et des opportunités de mutation réduites à peau de chagrin.

Le mouvement intra départemental 2015 dans l'Académie de Bordeaux s'annonçait difficile malgré la création de 12 ETP. Cela ne s'explique pas uniquement par l'attractivité de notre académie. Les suppressions de poste du gouvernement précédent avaient déjà largement impacté la mobilité des personnels. Cette année, le redéploiement des postes de CPE entraînant les mesures de carte scolaire, vient se rajouter à la complexité du mouvement. Alors que le SE-UNSA continue de plaider pour la présence d'un CPE dans chaque EPLE, un CPE pour un maximum de 500 élèves, et au moins deux CPE pour un EPLE avec internat, les mesures prises, vont à l'encontre de ces demandes.

Enfin, la décision de l'Administration d'affecter, un personnel déplacé par une mesure disciplinaire sur un poste offert au mouvement, vient donner le coup de grâce à ce mouvement 2015. Alors que la DRH a su accompagner et solutionner des situations professionnelles sensibles avec bienveillance et professionnalisme, comment expliquer à nos 22 collègues qui ont demandé ce poste, qu'il n'apparait plus vacant ? De fait, ce sont deux postes qui sont retirés du mouvement sur des départements très demandés. Cette décision suscite colère et incompréhension chez nos collègues, et leur fait se poser la question suivante : « pour obtenir une mutation satisfaisante, faut-il passer par une mesure disciplinaire? ». Dans une capa précédente, l'Administration avait ironisé sur l'existence d'un microclimat particulier dans les Landes sur le corps des CPE, il est évident qu'une telle mesure ne va pas contribuer à l'améliorer.

Nous, commissaires paritaires du SE-UNSA maintenons notre volonté de travailler dans la transparence et la confiance, dans l'intérêt de l'ensemble des collègues, pour le bon fonctionnement des établissements, la sérénité du climat scolaire et la réussite des élèves. Nous remercions à ce titre les personnels du Rectorat pour leur disponibilité et leur travail. Nous réitérons nos remerciements à Madame la Directrice des Ressources humaines pour le temps et l'attention consacrés à nos collègues accompagnés tout au long de cette année scolaire. Les solutions mises en place ont largement contribué à leur reconstruction professionnelle et personnelle. Nous souhaitons vivement pouvoir continuer à contribuer à cet accompagnement conjoint entre l'administration et les organisations syndicales.

Pour le SE-Unsa, les commissaires paritaires

Laurence GATINEAU

Christophe NOWACZECK

Nadia PORTE-LABORDE

Claire JACOB

## **CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES - RENTREE 2016**

L'étude de nouvelles propositions d'évolution de la carte des formations professionnelles à la rentrée 2016 est à l'ordre du jour du C.T.A. du 2 juillet 2015.

Depuis la présentation conjointe Région/Rectorat du projet d'évolution triennale 2014/2017, les mesures concernant la rentrée 2016 ont très fortement évolué. Les différentes actions menées par les personnels des établissements concernés ont abouti à l'abandon d'un grand nombre de projets de fermetures. Le SE-UNSA a largement pris sa part dans ce résultat en relayant les revendications des collègues lors des instances de concertation.

Les mesures restantes décrites ci-dessous feront encore l'objet de discussions dans le courant du premier trimestre de l'année scolaire prochaine. Elles pourront donc encore évoluer si les collègues le souhaitent. Le SE-UNSA sera alors de nouveau à leurs côtés pour les soutenir dans leurs demandes.

Christian BASSET  
Représentant du SE-UNSA aux CTA et CAEN

### **Mesures envisagées Rentrée 2016**

LP de Sarlat :

- Fermeture du Bac Pro Electrotechnique (0,25 div. de 10 élèves)
- Augmentation de structure du bac Pro Maintenance des Equipements Industriels (0,25 div. à 10 élèves à 0,50 div. à 20 élèves)

LP Langon :

- Réduction de structure du Bac Pro M.E.I. (1 div. de 24 élèves à 0,5 div. de 15 élèves)
- Augmentation de structure du Bac Pro Technicien en chaudronnerie industrielle (0,5 div. de 15 élèves à 1 div. de 30 élèves)

LP de Morcenx :

- Ouverture de la mention complémentaire Technicien en énergies renouvelables sous réserve de finalisation de la plateforme Praxibat

LP de Tarnos :

- Ouverture Bac Pro Métiers de la Sécurité (0,5 div. de 15 élèves)
- Fermeture du Bac Pro M.E.I. (0,5 div. de 12 élèves)
- Augmentation de structure Bac Pro Electrotechnique (0,5 div. de 15 élèves à 1 div. de 30 élèves)

# Le mot de l'EPS dans l'Académie..



## Mutations :

- Cette année encore, le mouvement intra EPS s'avère être compliqué. Il y a certes un nombre de mutés supérieur aux deux années précédentes, mais la situation reste bloquée dans les 40 et 64 !!
- De nouveau, des mécontents se manifestent pour ce mouvement qui se poursuivra jusqu'aux phases d'ajustement de fin août. Longue est la liste de collègues qui, en poste depuis de nombreuses années et désireux de bénéficier d'une mutation, se trouvent encore fixés sur leur établissement. Patience !! Le peu de postes mis au mouvement, le nombre réduit de créations, l'allongement de la durée de cotisation, la réussite importante aux divers concours, sont autant de freins à la possibilité de participation au mouvement.
- Si un collègue agrégé intègre votre équipe, n'oubliez pas de réajuster au plus vite les nouveaux moyens aux besoins de votre établissement : Forfaits AS, BMP, etc...

## Rentrée 2015/16 :

- IMP : attention, veillez bien à ce qu'elles correspondent aux besoins de votre établissement : 1 IMP pour 3 collègues (50 heures), 2 dès qu'il y a plus de 4 enseignants.
- Précisons que le montant de cette indemnité lèse certains collègues, puisqu'elle correspond à 1 HSA de professeur Certifié au 4<sup>ème</sup> échelon.. Les agrégés s'en trouvent pénalisés !

## Santé et métier :

- A l'initiative du CHSCT (dont nos représentants ont fortement œuvré pour la mise en place d'une visite médicale concernant les enseignants EPS), il serait intéressant que les collègues de plus de 55 ans concernés renvoient par mail ([ac-bordeaux@se-uns.org](mailto:ac-bordeaux@se-uns.org)) à l'attention de la branche EPS) un témoignage répondant à ces 4 questions :
  - Quel intérêt à retirer de cette visite ?
  - Importance donnée dans l'entrevue à l'environnement au travail ?
  - Le dossier que vous avez apporté a-t-il été consulté pour cet entretien ?
  - Quelles relations avec le personnel médical du Rectorat ?

## A.S / UNSS :

- Du nouveau dans les Landes : J-N CAPDEVILLE prendra ses fonctions de Directeur Départemental à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, date du départ de P. HIVERNEAUD.. (Bonne retraite à lui !!)
- Les coordonnateurs de district devront se contenter des moyens qui seront octroyés par le Rectorat pour les indemnités AS. M. le DASEN adjoint de Gironde a bien insisté sur ce sujet.
- Le montant global de la somme allouée pour les aides aux AS en difficulté n'a pas augmenté, et ce malgré notre intervention (Conseil national UNSS). Il est vrai que le SNEP n'est pas en accord avec notre position sur ce sujet.

## Recrutement STAPS :

- Qualité du recrutement : peut-on prétendre à une formation de réelle qualité, quand l'admission des bacheliers en STAPS se fait via... tirage au sort !!!!

## Nouveaux programmes de collège :

Sans récuser en bloc les évolutions de ces programmes, l'EPS doit se mobiliser. Nous soumettons à votre approbation ce texte qui pourrait prendre la forme d'une pétition :

### Le SE UNSA Bordeaux Secteur EPS propose :

La parution du projet de programmes EPS dans le cadre de la réforme du collège, suscite notre inquiétude quant à la coloration de notre discipline. En effet, la technicité et l'aspect culturaliste, plébiscités par le syndicat majoritaire, caractérisent fortement le niveau 4 du nouveau texte.

Si nous reconnaissons l'importance de ces dimensions, nous revendiquons que ne soit pas négligée la sphère motrice, fondement incontournable à notre sens, d'une EPS complète, équilibrée, et qui s'adresse à tous.

D'autre part, l'hyper « sportivisation » de notre discipline risquerait d'ouvrir les portes aux BE et brevets fédéraux sur notre champ d'intervention dans le second degré.

Enfin, une Education Physique axée essentiellement sur le caractère sportif des APSA ne peut répondre aux exigences d'une formation intégrale et pluridimensionnelle (sociabilité, responsabilité, citoyenneté, santé, éducation motrice fondamentale) d'un élève de collège. De plus, le SE-UNSA milite, d'un point de vue pédagogique... pour une EPS formatrice et préparatoire à la vie future de lycéen et d'adulte.

Si ce texte vous agréé, merci de l'appuyer par mail à [ac-bordeaux@se-uns.org](mailto:ac-bordeaux@se-uns.org), préciser Branche EPS.

## N'oublions pas :

Nous continuons à exiger une réelle revalorisation de notre métier, qui passe par :

- la reconnaissance de la pénibilité du travail ;
- l'alignement sur les horaires des certifiés pour les profs d'EPS et sur le corps des agrégés pour les agrégés EPS (16+2 et 13+2) ;
- la fin du gel du point d'indice ;
- la suspension de l'allongement de la durée de cotisation (retraite).

Le renforcement de la place incontournable de notre discipline au sein de l'Institution Scolaire ne peut se dispenser d'un véritable alignement sur les autres matières.

En tous les cas, Bonnes vacances !!

Liza MARTIN et Jean-François GARRIC, Branche EPS



**Déclaration préalable des élus du SE-UNSA  
à l'ouverture des CAPA et FPMA  
des mutations Intra-académiques du lundi 15 juin 2015**



Monsieur le Recteur,

Cette déclaration est faite au nom de l'ensemble des élus du SE-UNSA, CPE, PLP, certifiés, agrégés et professeurs d'EPS.

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans évoquer les terribles événements du mois de janvier 2015. A travers eux, c'est la liberté d'expression et les principes mêmes de notre République, notamment celui de laïcité qui étaient visés. C'est au nom de cette laïcité de la République que l'École a pour mission inlassable de former des citoyens éclairés capables de forger leur libre arbitre et capables de vivre ensemble.

C'est aussi pour cela que le collège doit être réformé pour un fonctionnement et des objectifs plus démocratiques. Actuellement des négociations ont lieu sur le contenu de la circulaire d'application de la réforme du collège. Le SE-UNSA y participe pour la clarifier, la rendre concrète, efficace. Elle doit apporter des réponses aux interrogations qui subsistent et permettre de mieux comprendre la mise en œuvre du nouveau collège notamment l'usage des heures professeurs, le fonctionnement des EPI, l'accompagnement personnalisé et la place importante des professeurs documentalistes et des CPE. Un plan ambitieux de formation pour tous les enseignants et CPE de collège doit être mis en place. Nous demandons des créneaux libérés afin de faciliter la concertation en équipe sur le temps scolaire.

L'École de la République n'atteindra pas ces objectifs sans ses personnels et la reconnaissance de leurs missions. A la rentrée prochaine, les nouveaux décrets statutaires pour les enseignants du second degré entrent en vigueur. Ils confirment les actuelles obligations d'enseignement sans globalisation ni annualisation et reconnaissent officiellement un ensemble de missions liées à l'enseignement. Elles étaient effectuées jusqu'à maintenant sans être reconnues ; elles sont maintenant clairement mentionnées.

Nous souhaitons une circulaire de cadrage pour les nouvelles I.M.P. (Indemnités pour Missions Particulières), celle-ci est parue au Bulletin Officiel. Si elle liste les missions qui peuvent donner droit à l'IMP et indique des taux préconisés, elle ne répond pas à tous les questionnements, en particulier sur les missions de coordonnateur de discipline et sur les missions pouvant justifier un allègement de service plutôt qu'une IMP. Dans ce cas, le SE-UNSA revendique que les allègements de service soient automatiquement accordés :

- s'ils permettent d'éviter un complément de service.
- pour les missions lourdes notamment celles de référent numérique.

Nous notons avec satisfaction que les CPE pourront bénéficier des IMP.

Les remontées récentes des établissements font état d'une dotation en IMP insuffisante. Nous demandons qu'elle soit abondée ou que des possibilités de décharges soient accordées.

Les résultats des concours de la session 2015 montrent encore de réelles difficultés de recrutement : la profession d'enseignants n'attire plus. Pour le SE-UNSA, les raisons du manque d'attractivité sont diverses. En premier lieu, la non revalorisation des salaires et la poursuite du gel du point d'indice prévu jusqu'en 2017 ; le gouvernement doit rompre avec cette politique du gel du point d'indice et répondre favorablement à la demande intersyndicale de reprise des négociations salariales. D'autre part, les difficultés du métier poussent les candidats potentiels à se diriger plutôt vers d'autres professions dont le recrutement s'effectue aussi à Bac+5. Une réflexion globale sur tous ces points devra être menée pour enrayer ce manque d'attractivité inquiétant.

Pour certaines disciplines, les résultats des mutations inter-académiques n'encouragent pas à s'investir dans la préparation des concours. De nombreux admis en 2014 aux concours réservés et examens professionnalisés ont été affectés hors de l'académie de Bordeaux malgré une ancienneté de non-titulaire et des bonifications familiales. Pourtant les besoins sont réels dans l'académie : après les opérations du mouvement intra-académique, dans une académie aussi attractive que la nôtre, il restera 28 postes vacants en technologie, 34 en lettres classiques, 25 en mathématiques.

Concernant le mouvement des PLP, il est réduit a minima pour certaines disciplines et départements. C'est particulièrement vrai pour les Landes en biotechnologie et vente et les Pyrénées Atlantiques en lettres-histoire et vente. Pour ce corps il restera après le mouvement intra 124 postes vacants.

Aujourd'hui, nous ouvrons le cycle des CAPA et FPMA du mouvement intra des personnels du second degré. Cet acte collectif génère un travail important pour les personnels des services de la DPE et de la DRH. Nous tenons à les remercier pour la qualité de leur travail et de nos relations. Pour chaque collègue qui demande une mutation, c'est aussi un moment important où se jouent souvent équilibres personnel, familial et professionnel. Nous ne doutons pas que les travaux d'optimisation qui vont suivre s'efforceront de répondre au mieux à leurs attentes.

Parce que nous considérons que ce travail paritaire est important, nous remercions Monsieur le Recteur de ne pas communiquer le mouvement avant commission. Nous respectons cette confidentialité nécessaire au travail qui va s'effectuer dans la semaine.